

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie, sur convocation du 21 avril 2023, affichée le 21 avril 2023, de Madame BONDUEL Florence, Maire, en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR :

Elections sénatoriales 24 septembre 2023

Appel de fonds FAJ FUL 2023

Exercice de sécurité civile

Convention de financement avec le Département du Loiret pour l'enfouissement du réseau fibre

Contentieux

Questions diverses

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Catherine FOUCAULT, Ilona BERNY-VILFROY.

Absente donnant pouvoir: Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN.

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Secrétaire de séance : Jean-Claude TONDU.

Adoption du PV de la séance du 30.03.2023. Le procès-verbal est adopté à la majorité des membres qui y étaient présents.

Il est proposé et ajouté à l'ordre du jour, à l'unanimité des membres présents, les points suivants :

- Présentation manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » 14.05.2023-
- Don Société EXEAU manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » 14.05.2023-
- Achat parcelle cadastrale

Elections sénatoriales 24 septembre 2023

Le Loiret figure parmi les circonscriptions concernées par les élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans.

Le renouvellement est réparti en deux séries : la série 1 comprend 170 sénateurs, elle est renouvelée lors des élections de 2023 ; la série 2 comprend 178 sénateurs.

Les sénateurs sont élus pour un mandat de six ans par un collège électoral composé de grands électeurs (délégués des conseils municipaux, conseillers départementaux, députés et sénateurs)

Les conseils municipaux doivent se réunir vendredi 9 juin pour désigner les conseillers qui seront

chargés de voter lors des élections sénatoriales.

Remise en mains propres aux membres du conseil municipal de l'arrêté préfectoral du 02 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre des délégués et de leurs suppléants à désigner ou à élire par les conseils municipaux en vue de l'élection des sénateurs du 24.09.2023.

Délibération 2023050401: Appel de fonds FAJ FUL 2023

Le Conseil départemental du Loiret pilote le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le Fonds de Solidarité pour le Logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques sur le périmètre départemental à l'exception du territoire d'Orléans métropole.

Le financement de ces dispositifs est assuré par le Département, auquel peuvent s'associer selon les dispositifs, les autres collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale, les caisses d'allocations familiales, la caisse de mutualité sociale agricole, les bailleurs publics, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone.

Concernant la commune de Bouzy la Forêt :

<i>Aides accordées</i>	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
FAJ	242.65 € (3 dossiers)	1016.56 € (6 dossiers)	462.69 € (2dossiers)	0	398.04 € (5dossiers)	167 € (2 dossiers)	0
FUL	0	0	295.28 € (3 dossiers)	0	0		0

Vu les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2023,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Décide de participer au financement de ces fonds dont la cotisation par habitant (inchangée depuis 2018) s'élève à 0.11 € par habitant pour le FAJ ,0.77 € par habitant pour le FUL.

**Population légale de la commune au 01.01.2020 : 1216 habitants (source insee– population municipale).
SOIT 133.76 € FAJ / 936.32 € FUL.**

Exercice de sécurité civile

Notre commune est soumise à obligation d'élaborer un Plan communal de sauvegarde et de réaliser des exercices au moins tous les 5 ans.

L'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT) propose aux acteurs communaux et intercommunaux de tester leurs dispositions et organisations de gestion de crise.

Cette campagne nationale d'exercices de simulation, baptisée Prépa'Risk, vise à sensibiliser l'ensemble des acteurs locaux à l'importance de la préparation faces aux risques majeurs, et se déroulera au cours des mois de mai et juin 2023 sur l'ensemble du territoire national, de métropole et d'outre-mer.

L'initiative, inédite par son ampleur et ses ambitions, est menée avec l'appui du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de l'intérieur et des Outre-Mer, des préfetures et des partenaires nationaux relais.

Prépa'Risk constitue une opportunité pour les collectivités locales de se préparer efficacement aux risques majeurs en leur permettant :

- De bénéficier d'une série d'exercices clé en main et gratuits.
- De tester les outils et méthodes prévus dans les plans communaux ou intercommunaux de sauvegarde.
- D'anticiper et faire face aux situations de crises.
- De se préparer avec 1 scénario d'exercice pour 1^{er} risques majeurs.
- De satisfaire à leurs obligations réglementaires d'exercice de gestion de crise au moins 1 fois tous les 5 ans.

La commune est inscrite à l'exercice « feu de forêt » le 8 juin 2023.

Délibération 2023050402: Convention de financement avec le Département du Loiret pour l'enfouissement du réseau fibre

Extrait de la séance conseil municipal du 26.04.2022 :

« Point sur les zones où le réseau téléphonique est enterré en pleine terre et ne permet pas le passage des câbles de réseau Fibre Le département du Loiret nous informe de la négociation avec Loiret Fibre qui ramènerait le coût de cette action pour les collectivités à 15 % soit 5.7 €/ ml.

Décision prise d'implanter des poteaux sur tous les linéaires enterrés en pleine terre à l'exception d'un linéaire au niveau du lieu-dit du Marchais »

Après s'être fait présenté le projet de convention reprenant la décision du 26.04.2022,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Approuve cette convention dont linéaire et montant de la participation comme suit :

- enfouissement sur notre commune de 145 mètres de réseau Fibre rue de la Mairie au lieu dit le Marchais :
- reste à charge commune : 827 €.

Contentieux

Récapitulatif dressé sur les contentieux de la collectivité en cours.

1/ Contentieux suivi par le cabinet Actes avocats relatif au bornage de terrains issus d'un leg de 2012 : le demandeur (riverain des terrains) contestant leur bornage vient de fait appel de la décision du tribunal du 27.12.2022 le déboutant.

2/ Contentieux suivi par le cabinet Casadei jung relatif à la forme de la révision allégée du Plan local d'urbanisme adopté en 2020 : l'audience du tribunal du 09.03.2023 a conclu au rejet de la requête de la partie adverse.

Délibération 2023050403: Achat parcelle cadastrale

Comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 28 février 2023, contact a été pris avec le propriétaire riverain des ateliers municipaux pour proposition d'achat de terrain.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

**Décide d'engager les démarches auprès d'un géomètre et d'un notaire pour l'acquisition d'environ 70 m² du nord de la parcelle cadastrale AL 239 au prix de 30€ le mètre carré.
Dit que les frais notariés et de bornage seront à la charge exclusive de la collectivité.
Engage la commune pour la prise en charge de la clôture en mitoyenneté.**

Délibération 2023050404 : Manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » 14.05.2023

Etant entendu la Manifestation « Esprits de la Forêt » programmée les 14 mai 2023 :

Etant exposé le plan de financement prévisionnel :



Les Esprits de la forêt
11/14

Dimanche 14 Mai 2023
10h à 17h
Carrefour du clocher Bouzy-La-Forêt

10h30 : Les Esprits de la forêt sortent du bois : défilé de marottes avec Elisa Carriero
11h : Prix du Grand chêne 2023 : lecture à voix haute des 4 meilleurs albums jeunesse de l'année consacrés à la forêt. Le public vote pour le lauréat.
12h : Apéro offert et Buffet forestier : Partagez votre pique-nique et profitez de la buvette.
13h30 : Promenade guidée à la découverte d'arbres remarquables avec Philippe Marcellot, agent forestier et Rando VTT.
15h : Petit bal en forêt par Bertrand Bobin et Jérôme Pamiart.
16h : Les marottes défilent avant le goûter offert à tous par la municipalité.

De 10h à 16h30 :
Accrobranche : Inscription sur place : 5 € par enfant ou adulte pour la journée.
Promenade à poney : Inscription sur place.
Parcours libre des stands de la forêt : Bibliothèque de la forêt avec son jeu-concours, la librairie Au temps des livres, stand de l'ONF (Office national de la forêt), la photo numérique, les balbuzards de la forêt d'Orléans, le chant des arbres, l'atelier manuel de la Fraternelle, les sculptures sur bois et livres de Jean-Pierre Simon

Une fête organisée par la mairie, la bibliothèque, l'école Robert-Goupil et la Fraternelle



Entrée Libre Parking route du Briou La manifestation est maintenue en cas de pluie

Dépenses		Recettes	
Marottes	1 300 €	520 €	Constellation
Accrobranche	1 100 €		
conte musical	950 €	380 €	Constellation
JP Simon	500 €	200 €	Constellation
Apéritif municipalité	100 €		
Déjeuner forestier	200 €	200 €	La Fraternelle
Goûter enfants	100 €		
ONF	0 €		
Les Balbuzards	0 €		
Le Prix du Grand Chêne	0 €		
Achat de 4 livres	50 €		
Dons livres éditeurs	0 €		
Au temps des Livres	0 €		
Rando VTT	0 €		
Balade forestière	0 €		
Atelier La Fraternelle	0 €		
Promenades poney	0 €		
Jeu concours le Grand Chêne	0 €		
La Fraternelle		800 €	
Don Exeau		100 €	
Total	4 300 €	2 200 €	
Investissement mairie	2 100 €		

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

- 1- Approuve ce projet culturel,
- 2- Adopte le plan de financement exposé,
- 3- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette manifestation et aux demandes de financement s'y rapportant.

Pour rappel, le conseil municipal réuni le 31 mars 2022 a renouvelé pour la période 2022-2024 une Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt , l'Art entre Loire et Campagne », établit entre les communes de Bouzy-la-forêt, Darvoy, Fay-aux-Loges, Férolles, Jargeau (commune référente) et Sandillon, exposant une stratégie culturelle commune soutenue par la Région Centre de Val de Loire.

Délibération 2023050405 : Don Société EXEAU manifestation culturelle « Esprits de la Forêt »
14.05.2023

Vu l'article L. 2242-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant que « *Le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* ».

Etant entendu que ce don n'est pas affecté de charge.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,**

Accepte le don de la société EXEAU (siren 434 032 645) d'un montant de 100 €.

Dit que cette recette est affectée à l'organisation de la manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » édition 2023.

Questions diverses

La réflexion concernant le projet de lotissement sur terrain communautaire derrière l'Eglise se poursuit avec la communauté de communes des Loges. Le bureau de maîtrise d'œuvre retenu par la Communauté de communes a présenté plusieurs esquisses qu'il convient de retravailler.

Valorisation du patrimoine de la commune par Tourisme Loiret dans le cadre de la « Route des illustres du Loiret » : une plaque biographique concernant Louis Hachette qui a été propriétaire du château de Sauvée à Bouzy-la-Forêt sera apposée dans le bourg du village et valorisée par Tourisme Loiret.

Prochain conseil municipal initialement prévu le 1^{er} juin 2023 décalé au 9 juin pour tenir compte de l'obligation de réunion ce jour dans le cadre des élections sénatoriales.

La séance est close à 22h40.

**Le Maire,
Florence BONDUEL**



**Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude TONDU,
Adjoint au Maire.**

Procès-verbal :

1/ Adopté le : 09.06.2023 .

2/ Affiché à la porte de la Mairie le : 12.06.2023

3/ Mis en ligne sur le site internet de la commune www.bouzylaforet.fr le : 12.06.2023

